



ÉVOLUTION DES CONDITIONS TARIFAIRES à compter du 1^{er} octobre 2025

Ce document est destiné à vous informer des principales modifications apportées à nos Conditions tarifaires, qui entrent en vigueur le **1^{er} octobre 2025**.

Les lignes tarifaires concernées par des évolutions sont les suivantes :

■ **Assurances et prévoyance**

La Garantie Achats 30 jours est renommée « la Garantie Achats ».

■ **Résoudre un litige**

La référence à la Plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) est supprimée car il n'est désormais plus possible de déposer plainte par ce canal.

■ **La carte bancaire CB Visa Infinite** - désormais gratuite (sous réserve d'effectuer 10 000 € de paiement avec votre carte bancaire par trimestre).

■ **Les conditions d'utilisation des cartes** (montant cumulé des paiements à réaliser avec votre carte bancaire par trimestre) ainsi que les frais pour non-respect des conditions d'utilisation de votre carte bancaire.

■ **La Formule Ogoon** – évolution de la cotisation en compte individuel et compte joint avec l'ajout de nouveaux contrats d'assurance éligibles au remboursement des primes d'assurance AXA et l'enrichissement des assurances Protection des effets personnels et Protection des achats.

■ **La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** – ces frais s'appliquent lorsque le solde de votre compte est négatif ou dépasse votre autorisation de découvert.

■ **La Protection des effets personnels** - diminution de la cotisation en compte individuel.

■ **La Protection des achats** - diminution de la cotisation.

■ **Les frais de succession** - ces frais ne s'appliquent pas aux comptes détenus par un Client de moins de 18 ans ni aux comptes dont le solde total est inférieur à 5 910 €. Des ajustements de tarifs sont à prévoir sur les autres lignes tarifaires avec la publication prochaine d'un décret.



ÉVOLUTION DES CONDITIONS TARIFAIRES à compter du 1^{er} octobre 2025

	Ligne tarifaire	Evolution tarifaire
Banque au quotidien	Carte de paiement internationale à débit différé CB Visa Infinite	Gratuit (sous réserve d'effectuer 10 000 € de paiement avec votre carte bancaire par trimestre).
	Conditions d'utilisation de la carte CB Visa Classic à autorisation systématique (montant cumulé des paiements à réaliser avec la carte par trimestre civil)	1 000 € (500 € pour les 18-30 ans)
	Conditions d'utilisation de la carte CB Visa Classic (montant cumulé des paiements à réaliser avec la carte par trimestre civil)	1 000 € (500 € pour les 18-30 ans)
	Conditions d'utilisation de la carte CB Visa Premier (montant cumulé des paiements à réaliser avec la carte par trimestre civil)	2 000 € (1 000 € pour les 18-30 ans)
	Conditions d'utilisation de la carte CB Visa Infinite (montant cumulé des paiements à réaliser avec la carte par trimestre civil)	10 000 €
	Frais pour non-respect des conditions d'utilisation de la carte CB Visa Premier (par trimestre civil)	18,45 € pour les 18-30 ans
	Frais pour non-respect des conditions d'utilisation de la carte CB Visa Infinite (par trimestre civil)	75 €
	Formule Ogoon	7,50 € (compte individuel) 10,50 € (compte joint)
Irrégularités et incidents	Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15 €/mois
Assurances et Prévoyance	Protection des effets personnels	4 €/mois (1 ^{er} titulaire)
	Protection des Achats	2,15 €/mois
Succession	Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque	Non appliqués aux comptes détenus par un Client de moins de 18 ans ni aux comptes dont le solde total est inférieur à 5 910 €. Des ajustements de tarifs sont à prévoir sur les autres lignes tarifaires avec la publication prochaine d'un décret.

Vous pouvez consulter l'intégralité des Conditions tarifaires sur le site axa.fr (page Compte bancaire AXA, rubrique Conditions générales et tarifaires) ou sur votre application AXA Banque.

L'absence de contestation de ces nouvelles Conditions dans un délai de 2 mois avant leur entrée en vigueur vaut acceptation des modifications. Si l'une de ces évolutions ne vous convient pas, vous pouvez la refuser en résiliant sans frais votre convention de compte, comme indiqué dans les Conditions générales.